



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 Février 2025**

**VALIDE AU CONSEIL DU 10 AVRIL**

**PRESENTS :** Zoe POHL-BOUSQUET- Chantal BARRIERE - Virginie CASTANIER - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC – Ghislain CABAL ZINCK - Christian VERNHET - Dominique ROURE

**EXCUSES :** Jean-Jacques SELLAM (pouvoir donné à GHISLAIN CABAL-ZINCK)

**Secrétaire de séance :** Dominique ROURE

-----

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Délibération DETR voirie 2025
2. Délibération statut d'Aveyron Ingénierie
3. Délibération adhésion centrale d'achat au SMICA
4. Admission en non-valeur
5. Vente de terrain
6. Information sur la Traversée du village de Saint Izair
7. Information sur l'opération cœur de village
8. L'école
9. Le devenir de l'Auberge de La Valette

Questions diverses

-----

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H30 en présentant l'ordre du jour et en indiquant que les comptes rendus des conseils du 21 décembre et du 13 décembre seront validés au prochain conseil.

### **1. Délibération DETR voirie 2025**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il souhaite poursuivre les travaux de voirie sur la voie communale de la Roque. Il propose le plan de financement suivant : montant des travaux 46139,30€, DETR 11554,83€, part communale 31601,17€.

Un débat s'engage., Dominique Roure indique qu'il est logique de finir ce que l'on a commencé, mais il regrette que les travaux de voirie ne soient

pas programmés sur plusieurs années, en fonction de priorités claires et transparentes, sans préjuger des urgences qui peuvent intervenir suite à des événements climatiques exceptionnels.

Au final, le projet est validé à l'unanimité.

## **2. Délibération statut d'Aveyron Ingénierie**

Suite à un changement de statut d'Aveyron Ingénierie, le conseil doit valider les nouveaux statuts.

Délibération à l'unanimité

## **3. Délibération adhésion à la centrale d'achat du SMICA**

Monsieur le maire indique que la commune adhère déjà au SMICA mais qu'il lui faut en plus adhérer à la centrale d'achat, ne serait-ce que pour la numérisation des actes de l'état civil. Il présente les engagements de la commune liés à cette adhésion.

Délibération à l'unanimité

## **4. Admission en non-valeur**

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une demande d'admission en non-valeur du comptable public pour une somme de 147,74€ qui correspond à des titres antérieurs.

A l'unanimité, le conseil admet cette somme en non-valeur qui est inscrite au budget de la commune.

## **5. Vente de terrain :**

Monsieur Le Maire rappelle le déroulement de l'enquête publique au lieu-dit "Rollendes " suite à la demande de Monsieur Léon RAYSSAC pour l'aliénation d'un chemin rural (délibération n° DE\_2018\_037). Par délibération du 8 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la vente de la parcelle cadastrée section D n° 651 à Mr et Mme Léon et Françoise RAYSSAC au prix d'un euro. Cette délibération est annulée et remplacée par la présente. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la vente de la parcelle cadastrée section D n° 651 d'une surface de 15a 87 ca au prix de 150 euros à Monsieur Guillaume RAYSSAC.

## **6. Information sur la Traversée du village de Saint-Izaire**

Monsieur le maire informe les conseillers sur le développement du projet d'aménagement de la traversée du village de Saint-Izaire. Il donne la parole à Gérard Ramondenc et Dominique Roure qui présentent les éléments issus d'une réunion avec « Aveyron Ingénierie ». Le projet consiste à renforcer la

sécurité de tous les usagers de la route, entre la station-service et le cimetière. Un aménagement du rond-point, avec l'installation d'un stop et une reprise de la route entre la station-service et le pont est prévu ; une écluse pour réduire la vitesse est envisagée au niveau du lotissement et un panneau d'alerte pourrait être installé en amont du cimetière. Monsieur le maire lit le courrier adressé au président du CD pour la prise en charge des travaux. Un débat s'engage, notamment sur le circuit piéton pour relier l'auberge et le cimetière et sur le renforcement de la sécurité routière à la sortie du lotissement.

### **7. Information sur l'opération « cœur de village »**

Monsieur le maire fait le compte rendu d'une réunion avec Aveyron Ingénierie sur le projet « cœur de village ». Parmi les sites possibles, ont été retenus trois priorités : l'aménagement de la place de la bascule, la reprise des abords de la salle des fêtes avec la plantation d'arbres, la création d'un parcours piéton le long du Dourdou, jusqu'à la salle des fêtes. Des échanges ont lieu sur les éléments du projet et sur la suite à y apporter : Un géomètre doit maintenant finaliser les plans, un architecte instruira le projet, la demande de subvention sera déposée dès que nous aurons le devis. Le projet méritera d'être présenté à la population.

### **8 - L'école**

Monsieur le maire rappelle les inquiétudes concernant l'avenir de notre école au regard de la baisse des effectifs. Il donne la parole à Dominique Roure qui fait le compte rendu de l'entretien avec l'inspectrice de circonscription. Cette année, aucune mesure de suppression de poste n'est prévue, ce qui est appréciable. Un prochain conseil d'école permettra de poursuivre le dialogue.

### **9- Le devenir de l'Auberge de La Valette**

Monsieur le maire informe le conseil de la cessation de l'activité de l'auberge à la fin du mois. Il rappelle que la commune est propriétaire des murs et pose la question de savoir si la commune doit acquérir le fonds de commerce pour assurer le maintien de ce commerce, essentiel à la vie du village. La question de la licence IV est précisée par Gérard Ramondenc.

Un débat s'engage à l'issue d'un tour de table. L'ensemble des conseillers se déclare favorable à l'achat du fonds de commerce, avec cependant diverses interrogations : la justification du prix de vente, les travaux de mise aux normes à effectuer, le calendrier de réouverture, l'avenir du point poste ... Monsieur le maire indique qu'il a contacté la responsable des services postaux ; l'avenir du point poste semble assuré, au moins à court terme.

Plusieurs personnes seraient possiblement intéressées par la tenue de l'auberge ; un appel d'offre devra être réalisé, sur la base d'un cahier des charges clair pour éviter tout conflit postérieur... Ghislain cabal-Zinck

indique que la confection des repas des élèves par l'auberge serait un vrai plus ; il attire l'attention du conseil sur la technicité nécessaire pour assurer le suivi de l'auberge.

Un prochain conseil devra concrétiser notre engagement. Contact a été pris avec un notaire pour obtenir des contrats de vente et de gérance conformes.

Chantal Barrière quitte le conseil au regard de ses obligations professionnelles à 22H15.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Abattage d'arbres le long du Dourdou.**

Monsieur le maire informe le conseil de l'abattage de peupliers malades le long du Dourdou par l'agence de l'eau dans le cadre de travaux sur la ripisylve. La commune devra replanter des arbres pour garantir le couvert végétal (ormes, saules...).

- **Transfert de compétences eau / assainissement**

Gérard Ramondenc fait le compte rendu de la dernière réunion avec le SIAEP sur le possible transfert de compétences eau / assainissement. Une étude a été engagée sur Faveyrolles pour accélérer le transfert quand il sera acté. Une réunion doit être organisée pour informer la population, d'autant qu'il faut s'attendre à une augmentation de tarif.

- **Don de livres**

Dominique Roure informe le conseil qu'une habitante de la commune a fait un don important de livres de jeunesse et de matériel éducatif à l'école et au relais bibliothèque.

- **Actualité de la communauté de communes**

Dominique Roure fait état de l'actualité de la communauté de communes : le débat d'orientation budgétaire – la modification du PLUI sur la zone de la gare - l'avenir de l'espace test agricole- la création d'« Aveyron innovation ». Ghislain Cabal Zinck fait le bilan des actions menées par la commission agricole sur la transmission des exploitations.

Monsieur le maire clôt le conseil à 23 heures.